

FICHE-PROJET N°5

PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET

Référence projet	5	Version	2
Intitulé générique du projet	Environnement & cadre de vie	Date	Octobre 2012
Priorité	1	Subside DR envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non

INTITULE DU PROJET

Aménagement d'une aire didactique liée à une lagune de traitement des eaux usées

CONTEXTE

L'idée de l'aménagement d'une lagune de traitement des eaux usées et d'une aire de détente didactique est venue principalement de la part des habitants de Gallaix.

Le Rieu de la Motte, principal cours d'eau du village, est mal entretenu et entraîne des inondations et des coulées de boue en direction de la N7. La situation est d'autant plus compliquée pour les villageois que le régime d'assainissement des eaux usées, encadré par le Plan par Sous-bassin Hydrographique de la Dendre - PASH - , classe le village en « zone d'épuration autonome ».

Dans ce contexte, plusieurs membres de la CLDR ayant participé aux réunions citoyennes ont souhaité développer un projet environnemental d'envergure, à l'échelle communale.

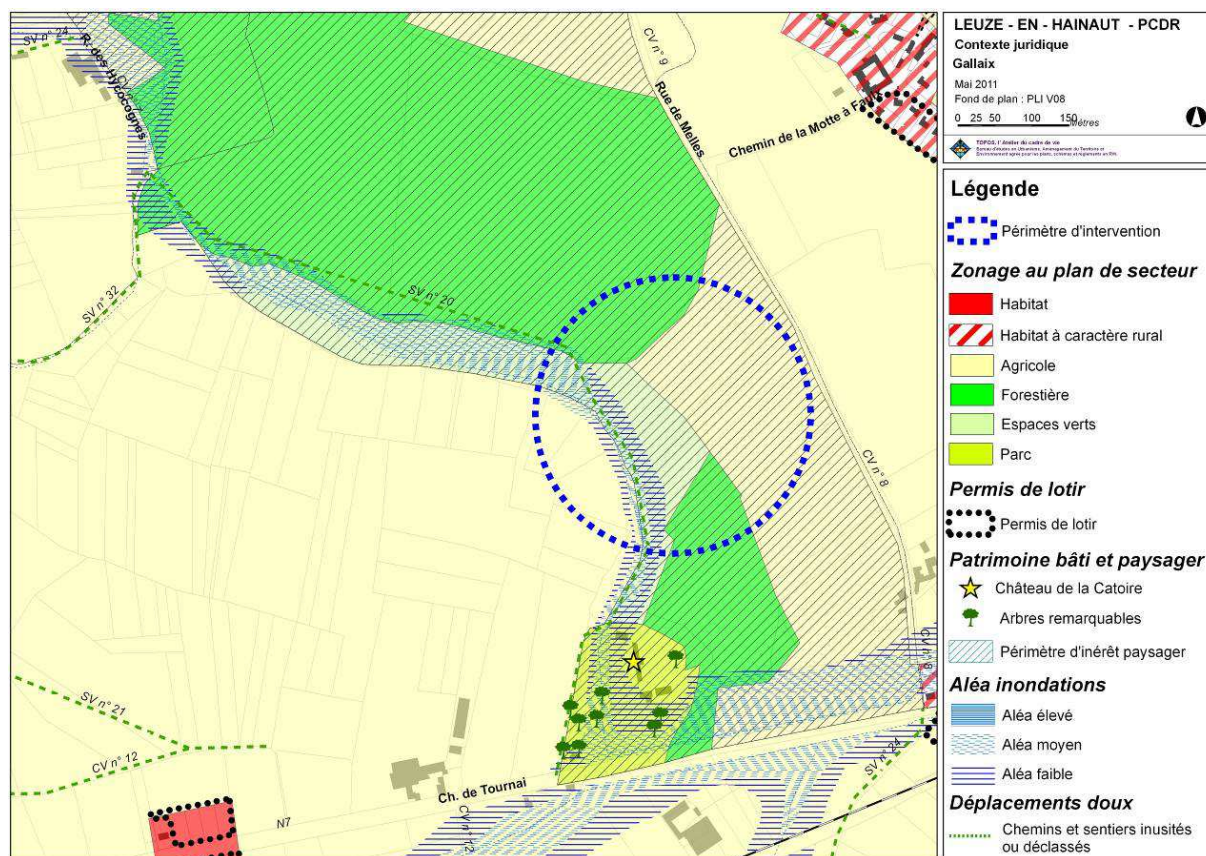
Il s'agirait ici de développer l'épuration collective par procédé « naturel » dans le rieu de la Motte, tout en profitant de l'expérience pour créer une aire de détente et d'observation à vocation didactique à proximité du lagunage.

Cet espace pourrait être intégré au réseau des voies douces.

DESCRIPTION DU PROJET

SITUATION EXISTANTE

SITUATION JURIDIQUE

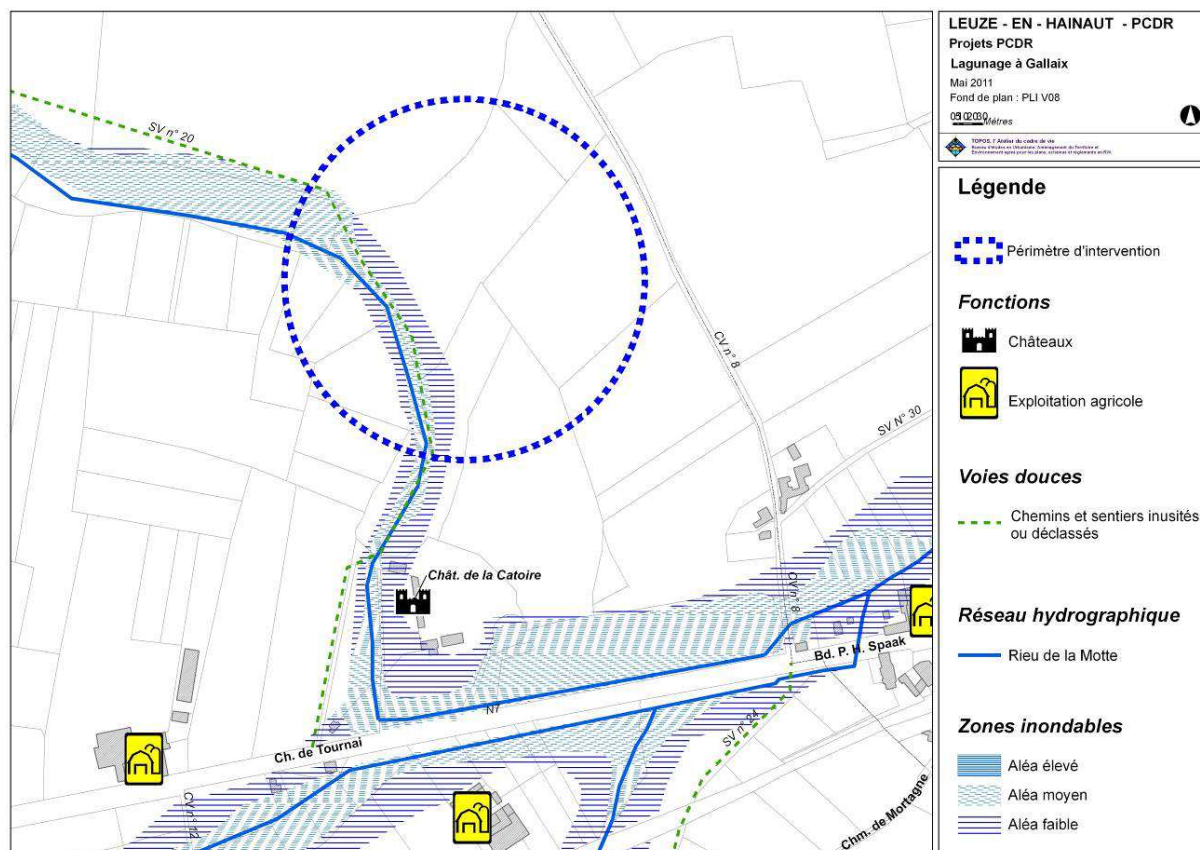


Carte 1 : Contexte juridique au sein et aux abords du périmètre d'intervention

- Au plan de secteur, le périmètre d'intervention se situe :
 - En zone d'espaces verts (rieu de la Motte et sa rive droite, parcelles n° A2130B et partie de la parcelle n° A2120F),
 - En zone agricole (partie de la parcelle n° A2120F et parcelles n° A 2000A, A2010B, A2120H et A2120D, où l'on envisage les bassins, l'espace de détente didactique et l'aire de stationnement)
- Un périmètre d'intérêt paysager recouvre toute la zone située sur la rive droite du rieu de la Motte, cours d'eau compris.
- On relève la trace du sentier vicinal n° 20, aujourd'hui inusité ou déclassé.
- La contenance de la parcelle n° A2000A est d'environ 86 ares,
- La contenance de la parcelle n° A2010B est d'environ 42 ares,
- La contenance de la parcelle n° A2120F est d'environ 283 ares,
- La contenance de la parcelle n° A2120D est d'environ 101 ares,
- La contenance de la parcelle A 2120H est d'environ 269 ares,
- La contenance de la parcelle n° A2130B est d'environ 133 ares.
- Au total, la zone d'intervention recouvre donc une superficie d'environ 9 hectares.
- Notons la présence d'une zone de parc à proximité immédiate du site d'intervention accueillant plusieurs arbres remarquables et un bâtiment repris sur l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique. Il s'agit du Château de la Catoire.
- Il existe une zone d'inondations le long du ruisseau de la Motte
- Le ruisseau de la Motte est classé en catégorie 2. Sa gestion est de la compétence de la Province.

La localisation

Le projet se développe sur et autour du rieu de la Motte, entre la chaussée de Tournai (N7) et la rue des Melles. Il s'agit d'un site de fond de vallée en milieu ouvert. Il se trouve très proche du château de la Catoire de Pipaix et est distant d'environ 1,5 km du centre de Gallaix, à vol d'oiseau.



Carte 2 : Plan de localisation

LE PROGRAMME

Le village de Gallaix est repris en zone d'épuration autonome au PASH. Suivant les dernières directives, les échéances en matière d'épuration individuelles pour les habitations existantes sont une nouvelle fois repoussées. La tendance en matière serait d'assouplir les exigences de manière à permettre une épuration « par tout moyen adéquat ». A ce sujet, les habitants souhaitent fédérer les efforts en organisant l'épuration des eaux usées par un système naturel en aménageant un lagunage.

CREATION D'UNE LAGUNE



Photo 1 : Vue de l'aire propice au lagunage



Photo 2 : Deuxième vue de l'aire propice au lagunage

Le projet vise à créer une zone d'épuration par procédé naturel.

Dans cette optique, il est envisagé (sous réserve d'une étude technique spécifique) de rehausser légèrement le fond du lit du rieu de la Motte, permettant un débordement dans les prés humides. Ces derniers joueraient alors facilement un double rôle :

1° Celui de bassin tampon pour augmenter le temps de vidange en aval et donc limiter les inondations potentielles en aval (N7),

2° de zone humide, avec ses avantages d'éco-épuration partielle des eaux. Cette lagune serait propice au développement d'une flore et d'une faune riche, point de départ de renforcement de l'intérêt paysager.

Aujourd'hui, le ruisseau sert de chenal d'évacuation des eaux usées du village. Il accuse une pente relativement forte, très bien oxygénée, qui favorise une réduction des odeurs et un début de processus naturel d'épuration.

Notons en outre que son régime n'est pas constant : tantôt il frôle le débordement en période de crue, tantôt il est complètement sec dans certains tronçons en période d'étiage. Vu le régime inconstant, on peut s'attendre à obtenir une finalisation de l'épuration plutôt qu'une épuration sensu stricto.

Dans le projet tel que proposé, les zones de débordement permettraient de prolonger le temps d'action des processus biologiques. Ces bassins permettraient également de fonctionner de façon toute relative comme « bassin d'orage » en période de crue, confortant ainsi l'effet multiplicateur du projet.

Un entretien des berges permettrait aussi à ce ruisseau d'évacuer rapidement les grandes quantités d'eau durant les périodes de crue.

Notons toutefois que cette efficacité accroît les risques d'inondations en aval du village puisque le ruisseau de la Motte vient gonfler la Dendre Occidentale situé en vallée à pente faible.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE DETENTE A VOCATION DIDACTIQUE

La création de bassin de retenues / zones de débordement pourrait être couplée avec l'aménagement d'une aire de détente à vocation didactique.

En plus des quelques équipements (jeux, table de pique-nique, barbecue), un panneau explicatif pourrait renseigner le visiteur sur la méthode de lagunage employée.

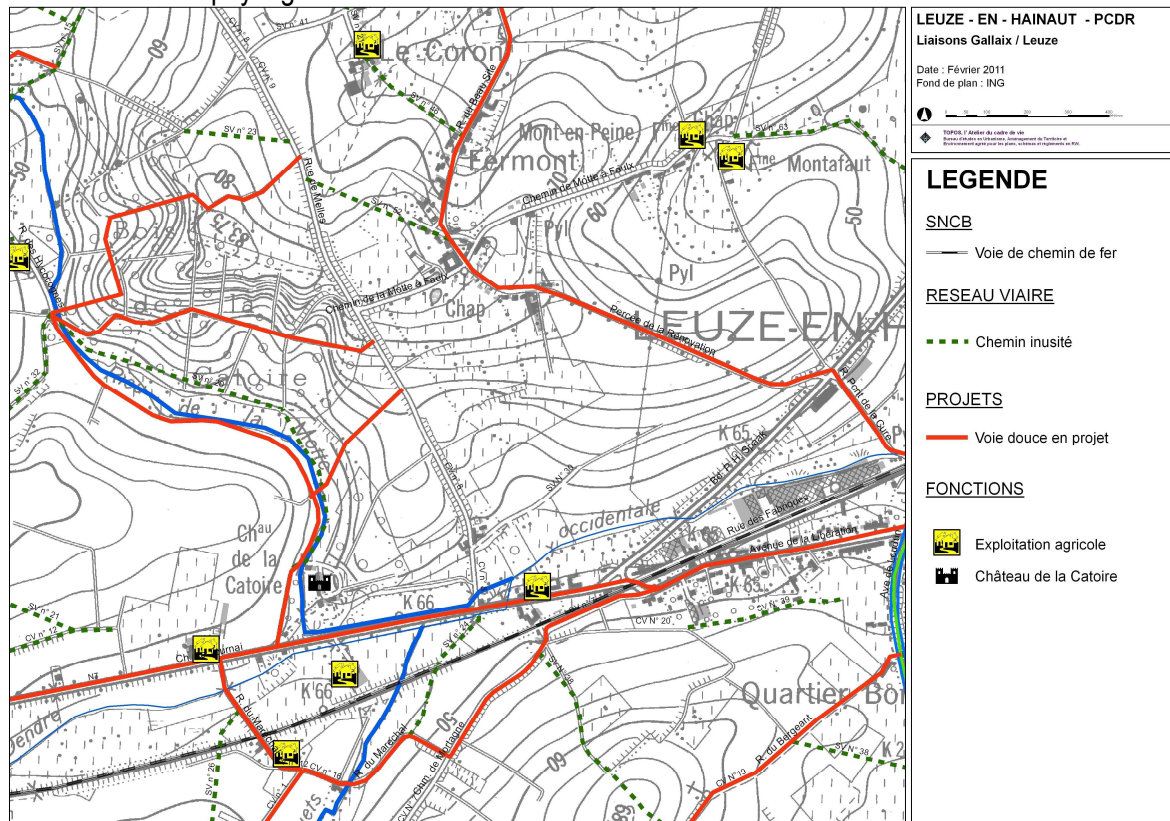
Les élèves de l'entité pourraient également bénéficier de cet espace pour développer leurs connaissances sur ces pratiques environnementales.

La zone d'espace de détente peut être envisagée sur la parcelle n° A2120H reliant la rue des Melles au rieu de la Motte.

CREATION DE SENTIERS

Le ruisseau de la Motte draine le village de Gallaix pour rejoindre Leuze en traversant une zone d'intérêt paysager reprise au plan de secteur.

De manière étudiée et appropriée, un certain tronçon de ce ruisseau et la « zone de débordement » pourraient être longés et traversés par un sentier qui permettrait aux villageois et promeneurs d'apprécier ce paysage et l'approche environnementale et didactique du projet. Par sa connexion au réseau de chemins et sentiers (Cf. fiche-projet correspondante), les Gallaisiens disposeraient d'un accès plus aisé à la ville (écoles, commerces, gare, activités diverses) et les Leuzois à une zone naturelle d'intérêt paysager.



Carte 3 : Les propositions de sentiers au départ et aux abords de l'aire de lagunage.

MESURES PREALABLES

Ce projet devra comporter l'acquisition, voire l'expropriation des terrains nécessaires à sa mise en œuvre.

MESURES COMPLEMENTAIRES

- Création d'une aire de stationnement pour les usagers de la plaine de jeux et des sentiers au départ de l'aire de lagunage.
- Installation d'une aire de pique-nique pour les visiteurs de passage.

PROGRAMMATION

PROGRAMME DE REALISATION

Le programme étudié est composé d'une seule phase.

ETAT DU DOSSIER

- Fiche-projet en cours
- Recherche juridique sur le statut de propriété des parcelles concernées

JUSTIFICATION DU PROJET

- Le régime d'assainissement autonome entraîne des difficultés dans la gestion des eaux usées, d'une part car chaque ménage est responsable de son épuration, et d'autre part car les conditions idéales de rejet dans le milieu ne sont pas systématiquement rencontrées.
- La mutualisation du projet soutenu par un objectif didactique renforce son intérêt.
- Les liaisons douces existantes ne permettent pas aux habitants de Gallaix de rejoindre Leuze de manière sécurisée,
- La découverte d'autres points de vue paysagers.

ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations de la population (2 octobre 2008 et 19 mars 2009)
- CLDR
- Comité de village de Gallaix

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le cadre de vie,
- Favoriser l'entretien des cours d'eau du village,
- Améliorer le régime d'assainissement autonome à Gallaix,
- Diminuer le risque d'inondations,
- Initier le public -dont les enfants- aux problématiques environnementales,
- Améliorer le réseau de voies douces de l'entité, tel que proposé dans une autre fiche-projet de priorité 1.

EVALUATION

EFFETS MULTIPLICATEURS

- Diminuer le risque de crue grâce aux bassins de rétention d'eau,
- Assurer une épuration des eaux usées contrôlée par la collectivité,
- Allier technique, pédagogie et loisirs.

NOMBRE D'EMPLOIS ENVISAGE

Un emploi à temps partiel pourrait être créé pour l'entretien régulier du lagunage et la présentation ponctuelle du mode de fonctionnement de cet espace.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Diminution des inondations et coulées de boue vers la N7,
- Amélioration de l'épuration individuelle,
- Fréquentation de l'aire de détente.

INDICATEURS D'IMPACT

- Eau : Aujourd'hui, les risques de crues et d'inondations sont fréquents aux abords de la N7. Avec le nouveau projet, les eaux de ruissellement alimenteront la lagune qui jouera le rôle de bassin tampon.
- Air/climat : Diminution des odeurs par rapport à la situation existante liée au rejet des eaux usées, principalement en période d'étiage,
- Sol : Les parcelles concernées sont actuellement traitées en pâture. Il conviendra de garder ce sol perméable pour la bonne percolation des eaux de pluie dans l'aire de lagunage. Seules les aires de détente et de stationnement pourront être traitées de manière différente, tout en choisissant un revêtement limitant l'imperméabilisation du sol.
- Bruit : Pas d'impact particulier par rapport à la situation actuelle, hormis lors de la fréquentation de l'aire didactique,
- Déchets : Impact potentiel lié à la gestion de la lagune, mais propice à la biomasse,
- Energie : Pas d'impact particulier par rapport à la situation actuelle,
- Cadre de vie : Le projet, dans sa valorisation complète, contribuera à améliorer le cadre de vie. A cet égard, un soin particulier sera apporté :
 - A l'entretien de l'espace didactique,
 - A l'entretien des sentiers
- Mobilité et sécurité publique : Il n'existe actuellement pas de liaisons douces pour rejoindre Leuze-Ville. La création de sentiers permettra de développer un nouveau type de mobilité sécurisé.

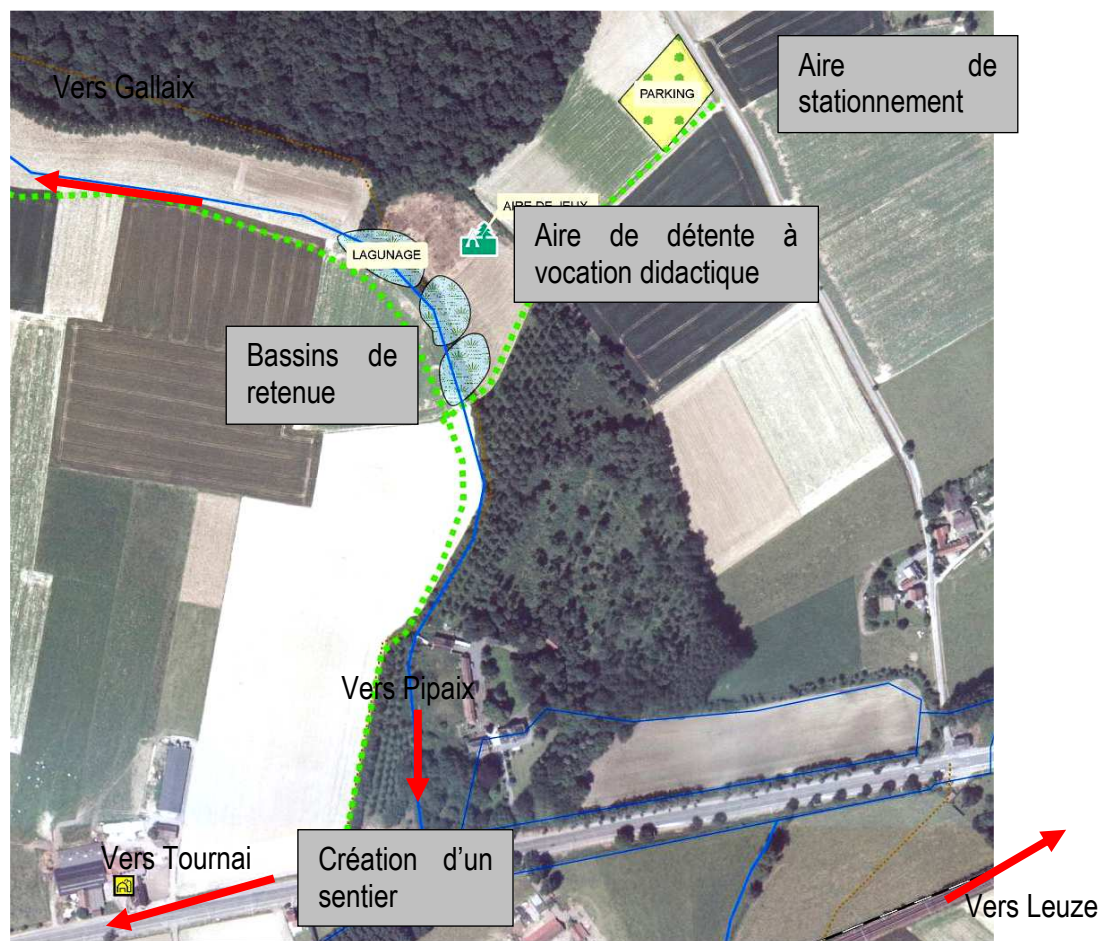
LE PROJET DANS LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

ECONOMIQUE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
Gestion différenciée	Dimension didactique	Epuration des eaux par procédé naturel
	Lieu de rencontre	Entretien du cours d'eau
		Mobilité douce

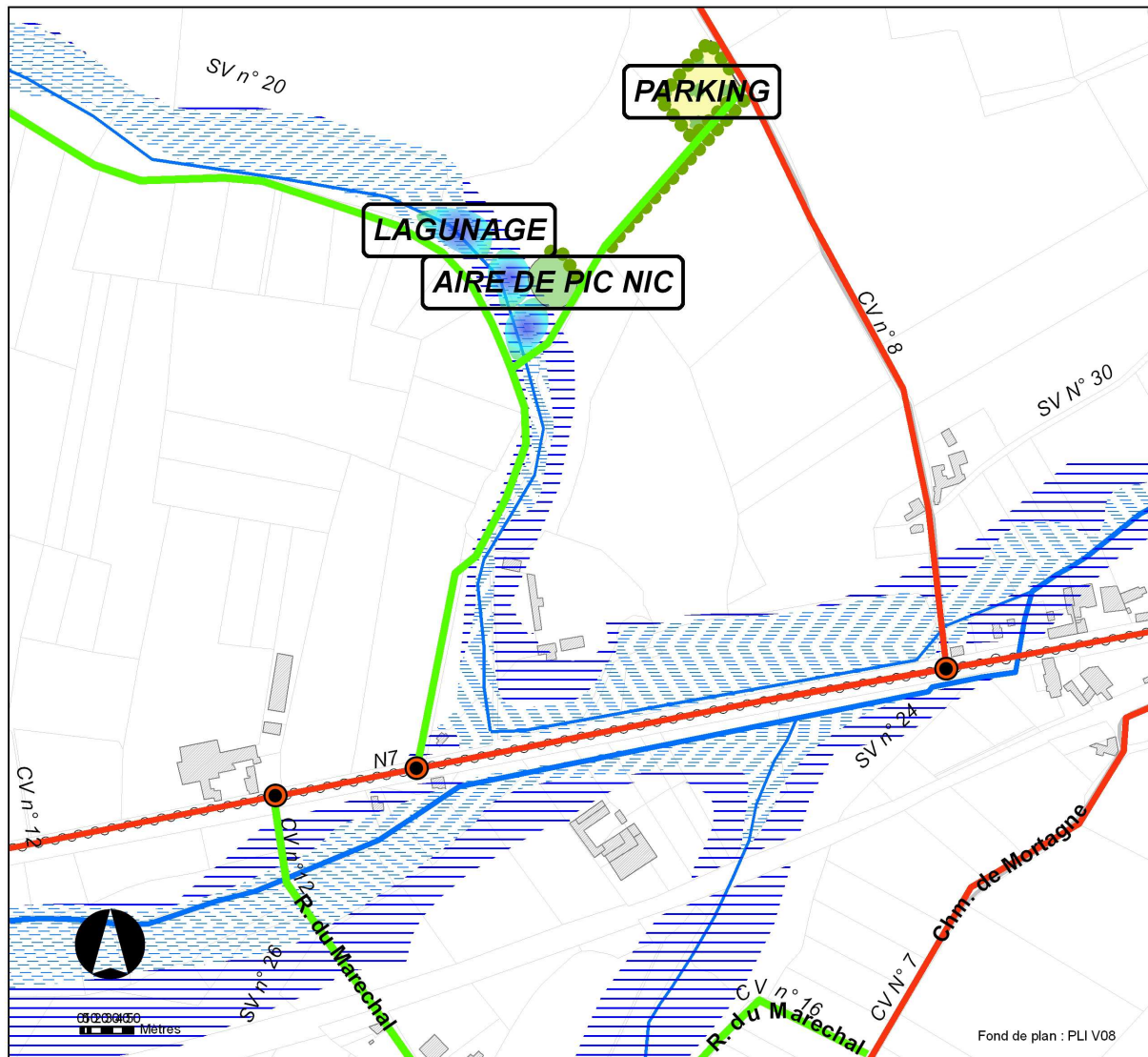
ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Descriptif des travaux									Ventilation des coûts											
Objet	U	Total	PU	Montant HTVA	Hon	Total honoraires compris	TVA	TOTAL honoraires et TTC	Ville de Leuze		Développement rural		Progr triennial des travaux		Com Général Tourisme		Espaces verts		PicsVerts	
									%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Déblais/remblais lagune	m²	1000	65 €	65.000 €	1,07	69.550 €	1,21	84.156 €	20%	16.831 €	20%	16.831 €		0 €		0 €	60%	50.493 €		0 €
Moine	pce	3	2.000 €	6.000 €	1,07	6.420 €	1,21	7.768 €	20%	1.554 €	20%	1.554 €		0 €		0 €	60%	4.661 €		0 €
Canalisation + terrassement	mct	50	50 €	2.500 €	1,07	2.675 €	1,21	3.237 €	20%	647 €	20%	647 €		0 €		0 €	60%	1.942 €		0 €
Ponton	pce	1	5.000 €	5.000 €	1,07	5.350 €	1,21	6.474 €	20%	1.295 €	20%	1.295 €		0 €		0 €	60%	3.884 €		0 €
Dalles béton gazon parking	m²	700	30 €	21.000 €	1,07	22.470 €	1,21	27.189 €	20%	5.438 €	20%	5.438 €		0 €		0 €	60%	16.313 €		0 €
Sentier pedo-cyclable (2,5m)	mct	100	100 €	10.000 €	1,07	10.700 €	1,21	12.947 €	20%	2.589 €	20%	2.589 €		0 €		0 €		0 €	60%	7.768 €
Parking vélos ratelier	pce	1	500 €	500 €	1,07	535 €	1,21	647 €	20%	129 €	80%	518 €		0 €		0 €	60%	388 €		0 €
Plantations hautes tiges	pce	10	250 €	2.500 €	1,07	2.675 €	1,21	3.237 €	20%	647 €	20%	647 €		0 €		0 €	60%	1.942 €		0 €
haies	mct	450	30 €	13.500 €	1,07	14.445 €	1,21	17.478 €	20%	3.496 €	20%	3.496 €		0 €		0 €	60%	10.487 €		0 €
Espace vert /Pelouse pour	m²	2000	30 €	60.000 €	1,07	64.200 €	1,21	77.682 €	20%	15.536 €	20%	15.536 €		0 €		0 €	60%	46.609 €		0 €
Equipement aire de pic-nic	pce	1	2.500 €	2.500 €	1,07	2.675 €	1,21	3.237 €	20%	647 €	20%	647 €		0 €		0 €	60%	1.942 €		0 €
Signalétique didactique	fft	1	1.000 €	1.000 €	1,07	1.070 €	1,21	1.295 €	20%	259 €	20%	259 €		0 €		0 €	60%	777 €		0 €
TOTAUX				111.000 €		118.770 €		143.712 €		28.742 €		29.131 €		0 €		0 €		78.459 €		7.768 €

ILLUSTRATIONS ET PROPOSITIONS (DESSINS, PLANS, VUES ...)



Carte 4 : Projet global



LEUZE - EN - HAINAUT - PCDR
 Projets PCDR
FP 3 AMENAGEMENT
D'UNE LAGUNE
 Mai 2012

Légende

- Périmètre d'intervention
- Lagunage à aménager
- Aire de pic-nic
- Parking arboré à aménager
- Pont à réaliser
- Arbre à planter
- Haie à planter
- Carrefour à sécuriser
- Tronçon à sécuriser
- Château
- Arbre remarquable
- RAVEl existant
- Rivière
- Ruisseau
- Cours d'eau intermittent
- Aléa élevé
- Aléa moyen
- Aléa faible